



Un souci ?



Un coup d pouce !

Attention, en lisant ce document et le livret « Tout savoir sur la rentrée », Vous risquez de gagner du temps, de l'argent, de l'énergie pour vous faciliter la vie durant votre formation... ! Etes-vous prêts ?

Ce document est disponible sur <http://cfa-cotesdarmor.fr> rubrique « apprentis » puis « les aides aux apprentis », puis « toutes les aides pour le campus d'Aucaleuc ».

Vous pouvez aussi consulter : <http://cfa-cotesdarmor.fr/campus-de-dinan/formations-dinan/> (attention, sur ces deux sites, les adresses mails des contacts ne sont plus valables) ou le portail www.artisanat.fr ou #GenerationArtisanat

En cas de difficultés, si vous ne trouvez pas de solutions avec les personnes concernées par votre problème, contactez-nous :

Au CFA d'Aucaleuc, deux personnes pour la MEDIATION :

Bâtiment administratif de la CMA - CFA site de Dinan - Aucaleuc

Médiation sociale :

soucis financiers, de transport, famille, santé ...

Claudie FLANDRIN, Assistante Educative

claudie.flandrin@cma-bretagne.fr

02.96.76.27.37 via le standard

Médiation professionnelle :

problèmes au CFA ou en entreprise (relations aux autres, horaires, congés, salaire ...)

Gaëlle GUEZO, Conseillère d'Education

gaelle.guezo@cma-bretagne.fr

02.96.76.27.09 ligne directe

La Direction du Travail (ex DIRECCTE, devenue DREETS Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) renseigne et conseille sur les contrats de travail, droits et obligations : **n° tél unique : 0806 000 126**

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22424>

En cas de rupture à l'initiative de l'apprenti.e (démission), contacter la médiatrice de l'apprentissage : Anne LE THIESSE (anne.lethiesse@cma-bretagne.fr) 02.97.63.95.24

Des infos aussi sur le site de l'ANAF, Association Nationale des Apprentis de France, adhésion gratuite pour les apprentis.

Mise à jour le 10 janvier 2022

Les CAP, CTM, MC, BP et Seconde BAC Pro viennent 12 à 13 semaines par an au CFA.
Les Première, Terminale BAC Pro et BTS viennent 20 semaines par an au CFA.

Aides financières et Sociales

Transport, logement, restauration, Santé, Etudes, Equipement, Loisirs...

« 1 jeune, 1 solution » **0801 010 808 du lundi au vendredi 8h/17h** (écoute, conseils, orientation, appel gratuit) Garantie Jeunes Universelle : accompagnement vers l'emploi et aides financières pour tous les jeunes de 16 à 30 ans, **voir la Mission Locale de votre secteur**. (L'employeur perçoit 5000€ pour signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un jeune mineur, 8000€ avec un majeur / Plan de relance, jusqu'au 31/12/2021 + aide à l'embauche d'un jeune jusqu'au 31 mai 2021 (**voir ministère du Travail**) <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides>

Info spéciale COVID / aide exceptionnelle de solidarité :

200€ pour les apprentis de moins de 25 ans bénéficiaires de l'aide au logement, versée directement par la CAF : voir Décret N°2020-769 du 24 juin 2020.

Info spéciale COVID / Masques : Les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidarité et de l'Aide Médicales de l'Etat peuvent obtenir (via La Poste) des masques Grand Public lavables 20 fois, en sollicitant le CCAS de votre commune, le réseau d'associations d'aide alimentaire ou d'hébergements généralistes, la Préfecture, la DDCS ou la DRJSCS.

Plan de soutien à la jeunesse bretonne Région Bretagne, 9/4/2021 : 32 mesures, à court et moyen termes, pour aider les jeunes bretons à faire face au quotidien et à se projeter dans un avenir incertain. Deux grandes priorités :

> **l'accompagnement des plus fragiles et isolés** (aide alimentaire, soutien psychologique, lien social maintenu...);

> la construction d'un parcours de formation pour chacun et **l'accès au monde du travail** (stages, jobs étudiants et saisonniers, alternance...).

- **Création et renforcement des services d'accueil** (notamment les 13 Points Accueil Ecoute Jeunes [PAEJ]) et des moyens qui leur sont dédiés pour mieux repérer les jeunes en souffrance psychique. **Tous, quel que soit leur statut ou lieu de vie, doivent pouvoir accéder à un premier niveau d'écoute anonyme et gratuite**, avec l'appui de 150 professionnels ou bénévoles formés à cet effet.
- **Lutte contre la précarité** à travers le soutien de la Région aux grands réseaux de **l'aide alimentaire**, au **Crous**, aux foyers de jeunes travailleurs ; l'équipement de **distributeurs gratuits de protections périodiques** dans les lycées ; **l'accès facilité aux mobilités grâce à des tarifs préférentiels dans les transports régionaux (cars inter urbains)**.
- **Ouverture de 3 719 places de formations supplémentaires** réservés prioritairement aux jeunes de **16 à 29 ans peu ou pas qualifiés**, ou aux **titulaires du Bac** qui souhaitent s'orienter vers une filière professionnelle, après un échec dans le supérieur. Priorité est donnée aux **secteurs de l'industrie**, du **numérique**, de la **transition écologique** (en lien avec la **Breizh COP**, projet pour une Bretagne durable à l'horizon 2040) et de **l'aide à la personne**.
- **Nouvel accompagnement vers l'emploi via la « garantie formation »**. Les stagiaires s'engageant dans une **formation qualifiante** dans l'un des secteurs prioritaires cités ci-dessus seront suivis individuellement et mis en relation avec les branches professionnelles. **Deux mille jeunes** pourront dans ce cadre percevoir **une aide régionale de 390 € à 930 €**, basée sur leur quotient familial et comprenant un forfait restauration/mobilité, variable selon l'éloignement du lieu de formation.
- **Financement du permis de conduire (code et permis B)** pour faciliter l'accès à une formation qualifiante ou sécuriser le parcours vers l'emploi. **En 2021, 1 500 jeunes de 18 à 25 ans** suivis par les Missions locales **pourraient prétendre à cette aide plafonnée à 1 500 €**.

Bourses de lycée pour les apprentis de moins de 15 ans : Possibilité de demander la bourse de lycée pour les élèves « admis sous statut scolaire en CFA avant d'atteindre l'âge de 15 ans leur permettant de signer un contrat d'apprentissage » (circulaire ministérielle n°2018-058 du 23 mai 2018). Infos et simulation de bourse en ligne sur : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee puis dossier

à remettre complet, au CFA au plus tard mi octobre. Si contrat signé + tard, voir auprès du Service académique des bourses : ce.sab@ac-rennes.fr 02.98.98.98.91



TRANSPORTS :

Il n'y a plus de carte « transport scolaire » pour les apprentis, mais s'il n'y a pas d'autre transport en commun à partir de votre commune de résidence, vous pouvez quand même effectuer sur Breizhgo.bzh votre dossier de demande de transport scolaire avec 120€ pour l'année (précisez bien qu'il n'y a pas d'autres moyens de transport cependant, vous ne serez pas prioritaire et ne saurez que fin septembre 2021 s'il reste de la place pour vous ou non dans le bus !).

Pour les abonnements (moins de 26 ans) aux transports en commun = lignes régulières hors « scolaires » : bus, train, métro ou bateau, voir www.breizhgo.bzh (tél : 02.99.300.300), abonnement annuel de 250€. Service Transports Région Bretagne antennedesaintbrieuc.transports@bretagne.bzh 1 bis place du général de Gaulle CS 50527 22005 Saint-Brieuc cedex

Mais vous pouvez aussi acheter des tickets du réseau Tibus, à l'unité (2€) ou par carnet de 10 tickets (15€). Un ticket est valable 2 heures.

Exemple : Bus TUB St-Brieuc + train St-Brieuc/Dinan + navette Dinan Auceleuc = 1,50€ avec un ticket acheté en carnet de 10.
Autre exemple : St-Malo/Dinan/Auceleuc = 1,50€ avec un ticket acheté en carnet de 10.

Voir aussi auprès de la SNCF. Par exemple, pour les apprentis de moins de 23 ans, tarifs spéciaux sur les trains avec réservation obligatoire : jusqu'à 9 trajets par mois où vous ne payez que la réservation, puis 50% de réduction sur le plein tarif Loisir à partir du 10^e trajet. Carte disponible en gare et boutique SNCF.

Autres infos (horaires et trajets) auprès de :

- TUB St-Brieuc 5, rue du Combat des Trente 22 St-Brieuc
- Tibus Dinan gare routière, place du 11 novembre 22 Dinan 02.96.01.08.08.
- Pr le 35 : carte gratuite KorriGo (abonnements à charger auprès des dépositaires ou en gare routière ou sur <https://www.breizhgo.bzh/se-deplacer-en-bretagne/KorriGo>).

Prime Transport :

Votre employeur peut prendre en charge en partie de vos frais de transport en commun. Dans le secteur public, c'est une obligation ⇒ **décret 2006-1663 du 22/12/2006** ⇒ www.bretagne.fr/jeunes

MOBIL'RANCE Plateforme de mobilité solidaire pour proposer des outils afin de résoudre durablement un problème de mobilité : **association STEREDENN Pôle Formation et Mobilité**
02.96.87.12.12

WIMOOV CARHAIX (association) propose un diagnostic à la mobilité, des solutions à moyen et/ou long terme : location de scooters et vélos électriques (de 3 à 5€/jour), demande de microcrédit pour financer l'achat d'un véhicule, financement de titres de transport... Test gratuit d'une semaine. <https://www.wimoov.org/plateforme-ideale> MSAP@poher.bzh 02.98.99.09.39
Place de la Tour d'Auvergne 29270 Carhaix-Plouguer

Pour les abonnements annuels ou mensuels de transport en commun, pour vos trajets Domicile/Travail, votre employeur (secteur privé) prend peut-être 50% du coût des abonnements.



Frais de transport : pour les apprentis en 1^{ère} année CAP, BAC Pro ou BTS dépendant de l'IRP Auto (filiale Automobile et VTR – OPCO Mobilité) : aide de 150 à 300€ pour les frais de transport, achat de matériel scolaire ou professionnel ... ➔ <http://www.ird-auto.com/salaries/mes-aides/aides-aux-jeunes-salaries-ird-auto-me-soutient> Espace « Aides et Avantages » rubrique « Scolarité et BAFA ».

Covoiturage :

Au CFA, un tableau (**affiché à l'entrée Nord du bâtiment « Enseignement Général » et au bureau de Mme FLANDRIN**) est à votre disposition pour proposer du covoiturage (place disponible dans votre voiture). Vous pouvez aussi regarder sur les sites gratuits ou payants : ouestgo.fr (nouveau), ticoto.fr (Côtes d'Armor), rezopouce.fr (Pays du Mené), roulezmalin.com, idvroom.com, covoiturage-libre.fr, solution-covoiturage.com, ehop-covoiturage.fr 02.99.35.10.77, allostop.com, etc.

Permis de conduire :

Nouveau sept 2019 : aide au permis Poids Lourds de 1000€ pr les CQP Technicien Expert Après-Vente par l'IRP Auto. Voir compte IRP Auto ou C. FLANDRIN référente Accompagnement social IRP Auto CFA Aucaelec

Aide au permis de 500 € pour les apprentis majeurs (Décret N°2019-1 du 3/1/2019) en contrat d'apprentissage, préparant les épreuves du permis de conduire catégorie B (formulaire à télécharger sur

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/leader_10001/aide-au-financement-du-permis-de-conduire-b

+ la copie recto-verso de sa carte nationale d'identité (ou passeport ou titre de séjour en cours de validité)

+ la facture d'autoécole datant de moins de 12 mois, signée des deux parties + cachet de l'autoécole.

Attention : pour valider le dossier, seuls sont acceptés les documents **originaux** et à **remettre en main propre** à Nolwenn BRIGNON (pas par mail). Il y des erreurs sur le document à télécharger, il est notifié que les devis sont acceptés, alors que ce n'est pas possible en réalité !

La même loi prévoit que les jeunes conducteurs pourront effectuer un stage de 7heures pour réduire la durée de leur permis probatoire de 3 à 2 ans.

« **Permis à 1 € par jour** », pour les 16 à 25 ans, sans conditions de ressources, + une **aide aux apprentis et jeunes en difficulté de 200 €** cumulable avec le permis à 1 €/jour. ➔ **Banques, auto-écoles et missions locales.**

* « **Permis Citoyen** », pour les 18 à 25 ans, si vous habitez le Pays de Dinan, **de 230 €**, selon vos ressources ➔ **association Steredenn, Résidence Habitat Jeunes, Chemin du Pont Pinet 22 100 Dinan, 02.96.87.12.12.**

➔ **Mission Locale 5, rue Gambetta DINAN 02 96 85 32 67 mldinan@mldinan.fr**

* **Microcrédit « Crédit Elan »** jusqu'à 3000€ pour financer l'achat, la réparation, la location d'un véhicule, un permis de conduite, un déménagement ou toute autre dépense pour aider à trouver ou maintenir un emploi salarié : **ADIE www.adie.org N° cristal 0969 328 110** appel non surtaxé (association pour le droit à l'initiative économique)

ou **Familles rurales 07.69.04.02.37** ou 02.96.33.13.32 ou 02.96.33.00.94 à la Mission Locale de Dinan ou l'Espace Yvonne Jean HOFFEN Dinan avec Séverine CHAMPAGNAT
severine.champagnat@familles.rurales.org

* **Aide au permis** : Les branches professionnelles ANFA-IRP Auto, PRO BTP (Bâtiment) et HCR (Hôtellerie-Cuisine-Restaurant) offrent des aides, pour passer le permis AUTO ou MOTO, **voir plus bas**.

* **Aide au permis (de 650€) pour les 15/30 ans**, habitant la Communauté de communes du Kreiz-Breizh (CCKB) (directement versée à l'une des auto-écoles de Rostrenen ou de Saint-Nicolas-du-Pélem) en échange d'une mission bénévole d'au moins 60 heures auprès d'une association locale. Délai de 15 à 36 mois pour effectuer le bénévolat et s'inscrire au permis de conduire. Postuler du 1/12/2020 au 8/1/2021 auprès de la CCKB 02 96 29 18 18 dispositifpermis@cckb.fr

Pr les non francophones : atelier d'apprentissage du Français par le code de la route Association Noz Deiz DINAN maelollvr@gmail.com (au 2 rue du Pré QUEVERT)

* **Financement du permis de conduire par le Compte Personnel de Formation** (à partir du 15/3/2017), si le permis contribue à la réalisation d'un projet professionnel ou favorise la sécurisation du parcours professionnel du titulaire du compte, **voir décret N°2017-273 du 2 mars 2017**. Toutefois, il faut passer par une auto-école respectant les critères de qualité des actions de formation (arrêtés du 28 février 2018 et 3 février 2019).

* **Auto-école sociale** (exemple à Ploërmel) : Si vous rencontrez des difficultés d'apprentissage pour passer le permis de conduire (dyslexie, illettrisme, maîtrise limitée de la langue française), de 30 à 50€/mois pour le code et la conduite. **Voir la mission locale ou les services sociaux de votre commune**.

* **Bourse aux permis** : aide financière pour les 18-25 ans en échange de travaux d'intérêts collectifs, dans certaines communes. **Voir votre mairie**

* **Financement du code de la route Nouveau 2019**
pour les premiers volontaires au Service National Universel : **voir le site jeunes.gouv.fr**

* Aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) : pour les demandeurs d'emploi (si votre contrat d'apprentissage est rompu). **Voir Pôle Emploi**

Pass'Engagement : pour les 18-25 ans habitant les Côtes d'Armor (Département 22), aide allant **jusqu'à 1200€**, pour financer le permis, l'achat d'un véhicule, un ou deux loyers, une formation, en s'engageant dans une association costarmoricaine 2h minimum/ semaine de septembre à juin. Anne Marie LOZACH [Chargée de coordination et développement territorial MdD DINAN](mailto:chargée.de.coordination.et.developpement.territorial.md@dinan.fr) - 02 96 80 00 84 - 06 89 09 52 29

Dossier à télécharger sur <https://urlz.fr/bYEC> et à remettre au Conseil Départemental avant mai.

Achat 1^{er} véhicule :

La branche PRO BTP offre une aide (prêt à taux réduit), pour l'achat de votre véhicule, **voir plus bas**.

Les plateformes Pass'Mobilité à Dol de Bretagne, Combourg, St-Malo, Dinan... proposent, à faible coût, des locations de voitures ou de scooters, 2 ou 3 € / jour et des aides pour l'achat d'un véhicule.

à DOL : 7,rue des Tanneries – 35120 Dol-de-Bretagne Conseiller Pass'Mobilité : Guillaume DIULEIN
Tel. 07 69 35 43 71 mobilite@passemobilite.fr

à DINAN : association Steredenn (FJT) Résidence Habitat Jeunes 02.96.87.12.12

Achat d'un véhicule moins polluant : La prime à la conversion est désormais de 4000€ maximum (pour changer son véhicule contre un véhicule plus respectueux de l'environnement). Voir www.primealaconversion.gouv.fr ou www.service-public.fr

Prêt de vélos, Scooters et voiture sans permis : quelque soit votre âge, lieu de résidence ou statut professionnel, mise à disposition de vélo électrique (10€/semaine, 25€/mois), scooter (environ 20€/semaine, 70€/mois) ou voiture sans permis (30€/semaine, 100€/mois). Dépôt de garantie 200€, assurance, casque et antivol inclus.

à DINAN : association Steredenn (FJT) Résidence Habitat Jeunes 02.96.87.12.12

à St-Brieuc : location vélo (au jour, mois ou trimestre) roue'libre 02.96.61.73.15

rouelibre@baiedesaintbrieuc.com

Garages Solidaires et Self-garage : Si vous bénéficiez des minima sociaux ou êtes étudiants de moins de 25 ans, vous pouvez faire réparer votre véhicule dans un garage solidaire à Pontivy, Carhaix, Guichen, Quimper... Si vous souhaitez réparer vous-même votre véhicule avec un mécanicien professionnel, il existe des SELF GARAGE (exemple à CAUDAN près de Lorient)



LOGEMENT et RESTAURATION : au CFA

Prix (repas « complet » sans supplément), **pour la ½- pension et pension complète au CFA (au 1/1/2021) :**

½ pension (déjeuner) / an : **192 € en CAP, MC, BP et Seconde BAC PRO,**
295 € en BAC PRO Première et Terminale, BTS.

Pension complète (self + internat) / an : **707 € en CAP, MC, BP et Seconde BAC PRO**
1087 € en BAC PRO Première et Terminale, BTS.

Ces tarifs prennent en compte la prise en charge par les OPCO auprès du CFA : aide de 3€/repas pris au self et 6€ par nuitée à l'internat, à partir de la rentrée 2020/21.

Fonds Social des branches Automobile, Hôtellerie-Cuisine-Restaurant, Bâtiment et Coiffure ⇒ voir plus bas « Aides spécifiques de branches »

Fonds d'Aide aux Jeunes et fonds social des communes et départements

⇒ voir plus bas CCAS, CDAS, Mission Locale et FAJ.



LOGEMENT hors CFA

Voir le site de l'ANAF <http://www.anaf.fr/action-logement/>

Chambres, gîtes, logement le dimanche soir, à la semaine : **l'office de tourisme de Dinan**
<https://www.dinan-caprehel.com> 02.96.876.976 ou les agences immobilières ou offices notariaux des alentours.

UNHAJ : Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes www.logement-jeunes.unhaj.org
01.41.74.81.00

Fonds Coupe de Pouce pour les jeunes les plus vulnérables (difficultés financières...) voir le FJT Habitat Jeunes (coordonnées ci-dessous)

Foyer de Jeunes Travailleurs = Résidence Habitat Jeunes :

<https://www.youtube.com/playlist?list=PL6toJ7MZFXiwLdAzsoU3iX3qdTJqJmbII>

Chambre ou T1 T2 dans la plupart des villes, avec encadrement d'une équipe d'animation. Certaines structures accueillent les mineurs. ⇨ <http://www.unhaj.org/> Union pour l'habitat des jeunes.

A Dinan : rue du Pont Pinet (près du cinéma et de la salle Noëmée) 02.96.87.12.12

Logement Intergénérationnel :

www.jeunes.gouv.fr ou **CCAS Dinan**

ou www.reseau-cosi.com **09.72.63.88.46**

ou www.ensemble2generations.fr

ou

www.1toit2generations-cotesdarmor.fr

ou

actionsociale.prestationsactifs@ag2rlamondiale.fr

Sites de colocation :

www.immojeune.com www.appartager.com

CAF :

Simulateur et demande d'aide au logement, uniquement en ligne sur www.caf.fr
0810.29.29.29 Bien préciser que vous êtes apprenti (et pas étudiant) + imprimer la télé procédure une fois que vous l'avez remplie, puis envoyez la par courrier postal, en ajoutant votre N° d'allocataire, nom, prénom et copie de votre contrat d'apprentissage.

CROUS :

pour les + de 18 ans, Chambre et studio pour la nuit (15€) ou au mois (280€) toutes charges comprises à Rennes, Brest, Quimper, Lannion, Lorient, Vannes. ⇨ crous-rennes.fr **02 30 30 09 30** ou bretagne.bzh

OPH DINAN HABITAT

Du studio au T6, pour les moins de 30 ans, **à partir de 150€/mois toutes charges comprises.**

⇨ **OPH DINAN HABITAT 1, rue de la Violette QUEVERT 02 96 87 15 15**

Aides Action-Logement :

Avance Loca-Pass : avance du dépôt de garantie, remboursement sur plusieurs mois

⇨ <https://locapass.actionlogement.fr> ou **09 70 800 800** (non surtaxé du lundi au vendredi 9h/17h30).

Garantie locative VISALE : caution gratuite accordée par Action Logement au locataire de moins de 31 ans. En cas de défaillance du locataire, elle prend en charge le paiement du loyer, les charges locatives et les dégradations locatives.

⇨ www.visale.fr ou **09 70 800 800** (non surtaxé du lundi au vendredi 9h/17h30)

CIL-Pass assistance : pour tout salarié d'une entreprise d'au moins 10 salariés qui risque une expulsion de son logement, le surendettement, cherche une solution de logement d'urgence...

Aide Mobili-Jeune Subvention **de 10 à 100€/mois**, pour alléger le loyer des moins de 30 ans, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, au sein d'une entreprise privée, (jusqu'à 300€ en secteur agricole). Il faut gagné moins du SMIC ou juste le SMIC. **Demande à faire en ligne dans un délai de 6 mois à compter de la date de début de la formation en 1^{ère} ou 2^{ème} année**

⇨ <https://mobilijeune.actionlogement.fr> ou **09 70 800 800** (non surtaxé du lundi au vendredi 9h/17h30).

Aide au déménagement, de 1000€ : Prime au déménagement, si revenus modestes (salaire inférieur à 1,5 fois le SMIC) et emménagement suite à un premier emploi ou plus près de son emploi (location en résidence principale à moins de 30 minutes en transport en commun de son lieu de travail. Voir sur le site internet : ➔ <https://www.actionlogement.fr/financement-mobilite>
0970.830.831 (non surtaxé du lundi au vendredi 9h/17h30).

Logements attribués par Action Logement

Pour les salariés d'une entreprise privée, de 10 salariés ou +, ou une entreprise du secteur agricole de 50 salariés ou +. L'entreprise cotise à Action Logement qui peut proposer des logements sociaux ou meublés (résidence, chambre chez l'habitant, etc.) pour les actifs de moins 30 ans. ➔ **Responsable Action Logement de l'entreprise (DRH), ou faire la demande sur www.actionlogement.fr (rubrique Louer).** Action Logement : 0970 800 800

ESPACIL HABITAT Appartements T1, T1bis équipés avec gestionnaire sur site, salle de travail et détente, laverie, local vélos, durée minimum 1 mois. Colocations T6 équipés, à Rennes, Nantes et en Île-de-France. Sans frais d'agence, accès différentes cautions : LOCA-PASS, Visale, droits APL/ ALS.
➔ www.espacil-habitat.fr

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) :

De 18 à 25 ans, pour les jeunes en difficultés d'insertion sociale ou professionnelle : accompagnement pour la prise d'autonomie, secours temporaires pour faire face à des besoins urgents (alimentation, logement, projet d'insertion, participation à des actions collectives ...)

➔ **Mission Locale ou Conseil Départemental de votre domicile**

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Si difficultés pour payer les factures d'eau et d'énergie. Le FSL peut :

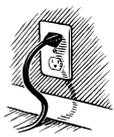
- faciliter l'accès aux tarifs sociaux avec les fournisseurs d'eau et d'électricité,
- négocier des échéanciers de paiement face aux impayés,
- financer les frais d'installation (dépôt de garantie, double loyer, frais d'agence, assurances, mobilier 1^{ère} nécessité ...)
- prendre en charge une partie des dettes de loyer, d'eau, d'énergie.

➔ **Direction de la Lutte contre les Exclusions du Conseil Départemental de votre domicile.**
Rennes 02 99 02 38 57

Microcrédit « Crédit Elan » jusqu'à 3000€ pour financer l'achat, la réparation, la location d'un véhicule, un permis de conduite, un déménagement ou toute autre dépense pour aider à trouver ou maintenir un emploi salarié : **ADIE www.adie.org N° cristal 0969 328 110 appel non surtaxé** (association pour le droit à l'initiative économique)
ou Familles rurales 07.69.04.02.37 ou 02.96.33.13.32 ou 02.96.33.00.94 à la Mission Locale de Dinan Séverine CHAMPAGNAT

Pass'Engagement : pour les 18-25 ans domiciliés dans le 22, coup de pouce du Département allant **jusqu'à 1200€**, pour financer le permis, l'achat d'un véhicule, un logement, une formation, en s'engageant dans une association costarmoricaïne 2h minimum/ semaine de septembre à juin. Anne Marie LOZACH Chargée de coordination et développement territorial MdD DINAN - 02 96 80 00 84 - 06 89 09 52 29

Dossier à télécharger sur <https://urlz.fr/bYEC> et à remettre au Conseil Départemental (attention au délai)



Tarifs sociaux Electricité et Gaz

Pour les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidarité = **Chèque énergie** (électricité, gaz, fioul, bois, GPL...) dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie (factures d'électricité, de gaz, rénovation énergétique...), remplace depuis le 1er janvier 2018 les tarifs sociaux de gaz (TPP) et d'électricité (TSS). Pour les résidences sociales, l'aide est attribuée au gestionnaire.

150€/an (de 48€ à 227€) : si revenu fiscal maxi 7700€ pour une personne, 11550€ pour un couple (+ 2310€ / personne supplémentaire) ⇒ **l'assistant.e social.e de votre secteur (coordonnées en mairie) ou <https://chequeenergie.gouv.fr/>**

MaPrimeRénov : Prime d'Etat pour la rénovation énergétique : [sur Anah.fr](https://www.anah.fr/)

L'arrondi solidaire : certains magasins proposent d'arrondir à l'euro supérieur le montant de vos achats. Pour en savoir plus, voir sur Internet [Larrondi.org](https://www.larrondi.org/)



Autres Aides Sociales

Info Sociale en Ligne :

⇒ **0810 20 35 35 (Numéro Azur)** du lundi au vendredi de 9 à 18h et le samedi de 9 à 13h www.info-sociale35.fr

mesdroitssociaux.gouv.fr, accès unique pour réaliser une simulation personnalisée / Prestations familiales, logement, maladie, emploi, minima sociaux, retraite et santé, et faciliter l'accès aux droits sociaux

Plan jeunes #1JEUNE1SOLUTION pour aider les 16-25 ans dans la crise COVID 19.

« **Guide d'accès aux droits** » sur le site internet du [centre social de Dinan](https://www.centre-social-dinan.fr/).

CAF la Caisse d'Allocations Familiales propose :

- **allocation logement,**
- **aide au premier équipement du logement** (table, chaise, lit ...),
- **allocation de rentrée scolaire** (ARS, pour tout jeune de moins de 18 ans au 31 décembre),
- **prime d'activité** (avoir + de 18 ans, percevoir entre 502 et 1800€ pour 1 personne)
faire la simulation, puis la demande sur le site caf.fr)
- **prestation d'accueil jeune enfant** (Paje) pour aider à élever ou faire garder votre/vos enfant/s.
- **allocation de soutien familial**, si l'un de vos parents ne participe pas à son obligation d'assurer votre existence (« pension alimentaire »), malgré votre manque d'autonomie financière, même si vous êtes majeur et salarié. **NOUVEAU : plus besoin d'attendre deux mois consécutifs d'impayés pour avoir l'aide.**

La CAF ou le Centre Social de votre commune (voir Mairie) peut aussi vous orienter vers un/e médiateur/trice familial/e (pour un temps d'écoute et de négociation en cas de conflit familial (relation avec les parents, divorce, séparation, famille recomposée, maintien du lien avec les grands-parents...)

⇒ www.caf.fr **0810 25 35 10** **Numéro d'appel pour les étudiants : 0 810 29 29 29**

CCAS : Centre d'Action Sociale de votre commune (CCAS) ou de votre département CDAS,
AIDE / COVID : Pour les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire et de l'Aide Médicale de l'Etat : distribution de masques « grand public » lavables 20 fois : voir CCAS, ou associations d'aide alimentaire, hébergement généraliste et dispositif National d'Accueil.

Le CCAS = Vous mettre en relation avec l'assistant/e social/e de votre secteur, si vous rencontrez des difficultés financières ou sociales (besoin d'un logement social, de protection sociale d'urgence, aide alimentaire ou vestimentaire (Secours Populaire, Restau du cœur ...) ⇒ **mairie de votre domicile.**

NOUVEAU 2020 : Frais de transport, achat matériel scolaire ou professionnel : 150 à 300€ pr les apprentis de la filière Automobile du 1^{er} septembre au 30 novembre (voir plus bas ou sur www.irp-auto.com Espace Aides et Avantages rubrique Scolarité et BAFA



Nouveau 2021 Dinan : **Equipe mobile adolescents** pour soutenir les jeunes de 10 à 18 ans, leur famille, les professionnels qui les accompagnent, face à un mal être, des difficultés personnelles, familiales, de santé... quatre professionnelles du secteur médical et social se déplacent à domicile : Justine Aufray infirmière, Lisa Gervaise assistante sociale, Virginie Fleuret psychologue et Solenn Poirier éducatrice spécialisée. **07.57.48.03.23 ou 07.57.40.80.05**

CPAM : La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) peut aider à payer :

- **Complémentaire Santé Solidarité participative ou non participative** : si vos revenus annuels sont inférieurs à un certain montant. Donne droit à ne pas payer les dépassements d'honoraires et de franchises médicales qui sont de 1€ sur les consultations et 0.50€ par boîte de médicaments. Simulateur sur Ameli.fr ⇒ **CPAM www.ameli.fr**
tél : 3646 prix d'un appel local depuis un poste fixe
- **AIDE / COVID** : Pour les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire et de l'Aide Médicale de l'Etat : distribution de masque « grand public » : voir CCAS, associations d'aide alimentaire, hébergement généraliste et dispositif National d'Accueil.
- **Bilan de santé complet et gratuit.** (Examen médical : yeux, dents, cœur, poumon ...) pour tous les salariés, tous les cinq ans.
- **DMP** : Dispositif Médical Partagé : pour sauvegarder les résultats d'examens médicaux, traitements, allergies... pour tout assuré majeur (faire en ligne <https://www.dmp.fr/patient/creation/etape1> ou auprès d'un pharmacien ou conseiller assurance maladie

⇒ **CPAM www.ameli.fr tél : 3646 prix d'un appel local depuis un poste fixe.**



Préservatifs masculins de la marque EDEN remboursés par l'Assurance maladie, sur ordonnance d'un médecin ou d'une sage-femme.

Des préservatifs féminins et masculins sont disponibles gratuitement à l'infirmerie du CFA (Emilie SENECAUX) ou au bureau de Claudie FLANDRIN (bâtiment administratif).

Fil Santé Jeunes :

Ecoute, info et orientation des jeunes / santé physique, psychologique et sociale. Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7 jours / 7, de 9h à 23h. www.filsantejeunes.com

01 44 93 30 74 (coût d'une communication locale) ou 0800 235 236

Maisons des Jeunes et Adolescents

Maison des jeunes et adolescents des Côtes d'Armor - 02 96 62 85 85 ou 06 48 29 43 79 ou accueil@mdja.cotesdarmor.fr (permanences à LOUDEAC, St-BRIEUC ...)

Centre de Planification et d'Education Familial :

Pour parler librement de relations amoureuses, sexualité, budget familial, relation parentales... avec une sage-femme ou conseillère conjugale. Test de grossesse et préservatifs gratuits. Entretien gratuit, anonyme, confidentiel. **Voir dans les villes. Dinan cpef@ch-dinan.fr 02.96.85.70.91 derrière Urgences hôpital**



Pompiers N° de téléphone : 18,

SOS médecins 0820 33 24 24

Samu (Urgences) N° de téléphone : 15 ou 112 depuis un portable,

Urgences DINAN 02 96 39 93 81

Centre Anti Poison 02 99 59 22 22

Pour connaître les coordonnées d'un médecin, dentiste, spécialiste ou **médecin de garde** : www.ameli.fr

Phare Enfants-Parents **01.43.46.00.62** : écoute des parents et enfants en difficulté, prévention du mal-être et de l'autodestruction des jeunes, du lundi au vendredi 10h/17h.

Portail de signalement de violences sexuelles et sexistes, pour les victimes ou témoins, tous les jours, 24h / 24 (pour témoigner, porter plainte éventuellement, être orienté vers un pôle psycho-social, prendre RDV avec un enquêteur commissaire... **Tél : 3919 ou 17 ou 112.**
service-public.fr

VACCINATION : La Haute Autorité de Santé recommande la vaccination des filles et des garçons de 11 à 19 ans, contre le Papillomavirus (Infection Sexuellement Transmissible, responsable de cancers du pénis, anus, col de l'utérus, gorge...) **Voir son médecin traitant** ou www.has-santé.fr

Un test en ligne pour évaluer sa consommation d'alcool : alcoometre.fr Au travail, au volant, l'alcool multiplie les risques d'accident, votre responsabilité est engagée.

HCR, PRO BTP, IRP Auto, MAAF, Crédit Agricole ... : Offres spécifiques en faveur des apprentis pour les assurances Santé et Logement.

⇒ **Voir auprès des employeurs, conventions collectives ou organismes bancaires et d'assurances.**



Autres aides au CFA

Une aide au permis de 500 € les apprentis majeurs : Décret N°2019-1 du 3/1/2019 : pour les majeur.es, en contrat d'apprentissage en cours d'exécution, engagé.es dans une préparation des épreuves du permis de conduire catégorie B. Voir plus haut « permis » **Remettre en main propre le dossier complet à Nolwenn BRIGNON avec les originaux (ne pas envoyer par mail).**

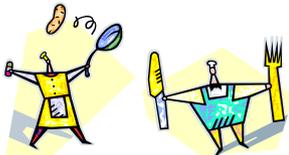
Caisse Prêt Exceptionnel d'Urgence :

Pour répondre à un besoin exceptionnel de **quelques euros** (transport retour, RDV médical...), vous pouvez solliciter un prêt exceptionnel ponctuel, **remboursable dès votre prochain passage**.

⇒ **Voir Claudie FLANDRIN ou en cas d'absence : le bureau Vie Scolaire**

Santé : Des informations PREVENTION SANTE (alcool, tabac, sexualité, dépression, deuil ...) et préservatifs masculins et féminins, sont à votre disposition gratuitement **à l'infirmerie du CFA (voir Emilie SENECAUX et au bureau de Claudie FLANDRIN)**, qui peuvent aussi vous orienter vers des travailleurs sociaux, professionnels de santé, juristes ...

Aides financières spécifiques aux filières Automobile, Bâtiment, Boulangerie-Pâtisserie, Coiffure et Restauration



FILIERE CUISINE

Pour les apprentis ou en contrat de professionnalisation Cuisine ou Crêperie, 2^{de} année (ou si vous avez déjà eu un contrat dans cette branche),

Aide sociale et/ou financière de l'HCR Prévoyance :

- pour surmonter une **situation personnelle difficile**,
- pour financer le **permis de conduire** (si je suis apprenti de 16 à 25 ans),
- pour demander une **participation exceptionnelle aux frais de santé** (prothèse dentaire, appareil auditif, aide à domicile après une intervention chirurgicale et hospitalisation d'au moins 3 jours).
- pour obtenir une aide à la **garde de vos enfants** jusqu'à leur 3 ans,
- pour avoir **une aide, si vous êtes parent isolé**.

Ces aides se cumulent avec celles de la CAF, ou tout autre organisme.

⇒ **Dossier auprès de Claudie FLANDRIN ou www.hcrprevoyance.fr rubrique « salariés ».**

Depuis le 1/1/2011, votre mutuelle obligatoire HCR est prélevée automatiquement sur votre salaire, votre employeur doit vous enregistrer auprès de HCR pour que vous receviez votre carte mutuelle. Pensez à le lui rappeler, si vous ne recevez pas votre carte rapidement.



Filière BOULANGERIE PATISSERIE

Logement chez l'habitant : cohabitation solidaire intergénérationnelle : partager le logement d'un.e retraité.e
Contact : contact@reseau-cosi.org **09.72.63.88.46** ou actionsociale.prestationsactifs@ag2rlamondiale.fr ou www.reseau-cosi.org **04.80.15.30.79**



Filière COIFFURE

Démarche Ecoute Conseil Orientation (ECO) + **Aide financière individuelle ponctuelle et à titre exceptionnel pour le logement** (sous conditions de ressources)
actionsociale.coiffure@ag2rlamondiale.fr **01.43.95.76.98** www.moncoiffeursengage.fr



FILIERE AUTOMOBILE

Claudie FLANDRIN « Référente Accompagnement Social ANFA – IRP Auto » au CFA

Pour les apprentis ou contrats de professionnalisation, dépendant de la convention collective des Services de l'Automobile ANFA (Constructeurs, Réparateurs et Peintres en Carrosseries, Mécaniciens Véhicules Transport Routier, Equipier Polyvalent de Commerce option Magasinier ou Vendeurs-Magasiniers)

ATTENTION certains apprentis font partie d'autres branches (Métallurgie...) et ne peuvent bénéficier de ces aides.

➔ <http://www.irp-auto.com/salaries/mes-aides/aides-aux-jeunes-salaries-irp-auto-me-soutient>

Et <https://www.irp-auto.com/salaries/profiter-des-aides-apprentis/aide-lapprentissage-je-beneficie-dun-coup-de-pouce-pour-la-rentree>

Utilisez Google Chrome pour créer votre compte personnel sur www.irp-auto.com « mon compte » puis aller sur les rubriques « Mes aides sociales », « déposez ma demande », « mes Aides & avantages ». Si vous ne parvenez pas à créer votre compte (pas N° identifiant par exemple) contacter marie.salome@irpauto.fr 01 40 69 41 42

Pour l'aide aux demandes en ligne : marcela.cojocar@irpauto.fr

Pour l'entraide sociale : marlene.habibi@irpauto.fr

Pour les autres aides (permis, sport, vacances, études, culture...) : evelyne.allart@irpauto.fr

Nouveau : Aide de 150€ (en BAC Pro et BTS) à 300€ (en CAP 1^{ère} et 2^e année) pour les frais de transport, restauration, hébergement, achat de matériel scolaire ou professionnel pour les apprentis de moins de 26 ans, dont le quotient familial est inférieur à 646€ (revenus des parents éventuellement) jusqu'au 30/6/2021.

➔ Voir sur « Espace Aides et Avantages » rubrique « Scolarité et BAFA ».

- **Entraide sociale APASCA** = aide ponctuelle pour les frais de transport, hébergement, restauration, réparation véhicule, découverts bancaires... (**monter un dossier avec Claudie FLANDRIN**), et /ou aide en cas de surendettement (intermédiation auprès des banques, négociation de prêts ...)

- **Aide au permis auto ou moto** dès la 2^{nde} année de travail dans la branche Auto, **forfait 300 € permis auto (+ 200€ si vous participez à une formation de Sensibilisation Sécurité Routière) et**

200 € permis moto (+ 100€ Si vous participez à une formation de Sensibilisation Sécurité Routière) auto-école labellisée « permis à 1€ », cumulable avec l'opération « permis à 1 € » et les aides des missions locales « permis citoyen », en conduite accompagnée ou non), [télécharger le dossier sur le site](#)

Nouveau sept 2019 : Aide au permis Poids Lourds de 1000€ pr les CQP Technicien Expert Après-Vente, jusqu'à 12 mois après la fin de la formation, sans ressources ni limite d'âge.

- **Aide pour les activités sportives et culturelles :**

remboursement de 45 % de votre cotisation à un club sportif ou culturel, (soit jusqu'à 180 €, maximum trois mois après mon inscription)

remboursement de 50% de vos sorties spectacles, concerts, cirques (soit jusqu'à 60 € par billet, maxi trois spectacles / année civile, jusqu'à un mois après l'évènement), [télécharger le dossier](#)

- **Réductions et remboursements pour vos vacances** Mer Montagne Campagne France ou étranger : prix négociés de 5% à 60% sur plus de 400 villages vacances et participation de l'IRP Auto jusqu'à 53% de votre séjour. Voir les offres en ligne [télécharger le dossier](#)

- **Réductions et remboursements pour vos vacances UCPA :**

remboursement de 70 % du coût du séjour UCPA, séjours de 2 à 15 jours / an, [télécharger le dossier](#)

- **Remboursement des vacances en camping** : **8€/jour** de camping, **8€/jour** pour un mobil home, chalet...pour un séjour de 5 à 14 nuits, une fois / an, demande un mois avant le séjour au plus tard). [télécharger le dossier](#)

- **Aide pour un projet Aventure, Invention ou Artistique** (défi sportif, voyage humanitaire, découverte d'un pays, création artistique comme enregistrer un album musical par exemple) [télécharger le dossier](#)

-**Séjour d'Apprentissage à Mobilité Européenne** SAME : participation de 37.20€/jour (21 jours maxi) [télécharger le dossier](#)

- **Conseils à la personne**, pour entreprendre des démarches / votre budget, une naissance, un décès, une séparation ... **0820 225 225** (0,09€/min depuis un fixe, hors surcoût éventuel de votre opérateur)

- **Auto-évaluation** (diagnostic individuel des compétences), gratuite, en ligne, confidentielle (2h) et de l'accompagnement d'un conseiller en formation. www.evaluation-auto.fr

- **Assurance Prévoyance** IPSA en cas de maladie, invalidité, décès

- **Mutuelle complémentaire** santé MPA,

- **Personne disposant d'une RQTH** (reconnaissance de handicap) : aide au financement d'un ordinateur logiciel adapté, de l'aménagement du véhicule, domicile, matériel (fauteuil)...

- **Retraite complémentaire** ARRCO AGIRC. ➔ Voir auprès de www.irp-auto.com « apprentis »

- Actions de Solidarité : assistance suite au décès d'un proche, d'un apprenti ou d'un collègue de travail (soutien / démarches administratives, soutien psychologique des équipes en groupe ou individuel. N° Cristal 09.69.39.02.45 appel non surtaxé ou solidariteprevention@irpauto.fr



FILIERE BATIMENT

Pour les apprentis en Menuiserie (dépendant de PRO BTP) :

Attention, parmi les menuisiers installateurs, certains ne font pas partie de PRO BTP, renseignez-vous auprès de votre employeur.

Nouveau depuis l'été 2018 : plateforme emploi (pour rechercher un contrat d'apprentissage, CDD, CDI : emploi.batiment.bzh

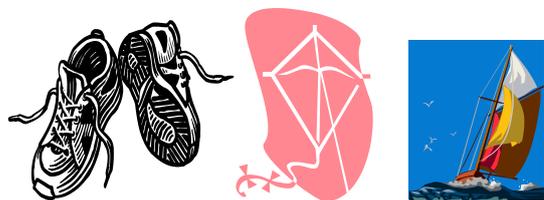
- **Allocation pour le permis de conduire (dès 15 ans et jusqu'à 30 ans)**, **entre 300 et 700 €** selon les ressources annuelles du foyer fiscal (moins de 15000€, jusqu'à 25000€),

- **Prêt à 1% (de 2000 € maxi pour un deux roues, à 4000 € maxi pour une voiture)** pour acheter le **1er véhicule**, si vous êtes en 2^{ème} année d'apprentissage, majeur de moins de 30 ans.

- **Aide exceptionnelle en cas de difficultés de paiement** (dossier à constituer) en 1^{ère} ou 2^{ème} année : 02.40.38.15.15 ou 02.40.38.15.22.

- **Assurance santé, séjours réservés à la profession, épargne retraite, ou aide d'un parrain bénévole.**

⇒ Pour les dossiers de demande d'allocation permis (B), du prêt 1% et demande d'aide sociale, voir **directement sur le site** : www.probtp.com/alternants puis quand le dossier est complet, le donner à Claudie FLANDRIN au CFA.



SPORTS, LOISIRS et VACANCES

Avec votre carte « étudiant »

Réservée aux moins de 26 ans, elle permet d'obtenir des **réductions** : transports, cinémas, spectacles, parcs de loisirs ... et l'accès aux Restaurants Universitaires des villes qui en ont. Cette carte vous est donnée en début d'année au CFA. **Voir le bureau Vie Scolaire.**

Aide aux VACANCES

Pour faciliter le départ en vacances des 18/25 ans, dispositifs « Parcours Vacances » et « Sac Ados », aide de l'ANCV, **de 130 à 150€**. Avec la Mission Locale de votre secteur.

⇒ voir <http://www.depart1825.com/>. Programme suspendu le 20/2/2018, remis en place en juin 2018 (info de la Mission Locale DINAN : Parcours Vacances = 180€)

<http://actionsociale.ancv.com/Programme-Depart-18-25> ou la Mission Locale (à Dinan 02. 96 .85.32.67).

PASS CULTURE

« Parcours 18 ans » : L'année de vos 18 ans (et avant d'avoir 19 ans), [téléchargez l'application native pass culture sur les plateformes de téléchargement d'Apple, Google ou webapp.](#) (créez un compte sur demarches-simplifiées.fr) pour [obtenir 300€ sur des propositions culturelles](#) : concerts, spectacles, achat d'instruments de musique, livres, disques, musique en streaming, vidéo à la demande, jeux vidéo en ligne, presse en ligne, cours de danse, théâtre, musique, chant, dessin ...

supports@passculture.app 01.40.15.80.00 du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30

2022 : Le PASS Culture étend son offre aux 15-17 ans depuis le 1er janvier mais pour des montants moindres : une part individuelle (20€ à 15 ans, 30€ pour les 16 à 17 ans) et une part collective affectée à l'établissement scolaire.

« Parcours Grand Public » : si on n'a pas encore 18 ans, ou si on a plus de 18 ans, on peut aussi explorer l'offre culturelle de proximité de cette même application pass Culture, accéder à l'offre culturelle et accéder à la billetterie.

« Parcours acteur culturel » : Pass Culture Pro : plateforme professionnelle pour tous les acteurs culturels en France (même une association) pour promouvoir gratuitement une programmation culturelle (concerts, spectacles gratuits ou payants).

Aides aux études, initiatives ou aux non francophones

Pour les non francophones : FLE = Français Langue Etrangère :

Les 7 propositions suivantes sont en accès gratuit :

Application LEPLAISIRDAPPRENDRE : pour téléphone réalisée par le CAVILAM–Alliance Française qui permet d'enrichir le vocabulaire de manière ludique. Le principe : Photographier avec son téléphone un objet de son environnement immédiat, utiliser une photo contenue sur son mobile ou télécharger l'image sur Internet puis nommer l'objet, en y ajoutant éventuellement une définition, et enregistrer sa prononciation.

<https://www.leplaisirdapprendre.com/portfolio/leximage/>

- Secours Populaire de DINAN à partir de fin septembre 07.84.39.25.35 ou 06.27.83.43.68

- Association Noz Deiz DINAN maelollvr@gmail.com atelier d'apprentissage du Français par le code de la route (au 2 rue du Pré QUEVERT)

- Association INTERCULTURA (Coordinateur Projet Européen)

<https://www.facebook.com/intercultura22.fr> +33 (0) 7 85 11 45 98

- 1001 Connexions France (quiz, cours, activités) pour apprendre la Langue Française (sur smartphone ou tablette. FLE Niveau A1) pour les personnes parlant Anglais, Arabe, Pachtou (Afghanistan), Albanais. Coir sur « 1001 connexions France »

- Application « J'APPrends » conçue par Langues Plurielles organisme de formation linguistique.

- 1000 validations de compétences professionnelles acquises dans le pays d'origine (pour valider un titre professionnel ou obtenir une reconnaissance des savoir-faire professionnels) en VAE ou non. Dispositif du Comité Interministériel à l'Immigration et à l'Intégration (CIII) du 5/6/2018 avec l'AFPA. [Fiche détaillée sur le site du ministère du Travail et de l'Emploi.](#)

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor offre aux étudiants en formation supérieure (BTS, BM et certains CQP) ayant une rémunération annuelle inférieure à 53% du SMIC :

- Prêts aux étudiants :

Si votre famille habite le département, prêt selon les revenus : **de 500 à 1500 €** remboursable à compter d'un an après la fin des études. Cinq prêts maximums accordés au cours de votre formation.

- Prime à la mobilité individuelle :

Si vous habitez les Côtes d'Armor et que vous effectuez un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger, prime **de 150 à 1200 €** selon la durée et le pays.

Pass'Engagement : pour les 18-25 ans domiciliés dans le 22, coup de pouce du Département allant **jusqu'à 1200€**, pour financer le permis, l'achat d'un véhicule, un logement, une formation, en s'engageant dans une association costarmoricaïne 2h minimum/ semaine de septembre à juin. Anne Marie LOZACH [Chargée de coordination et développement territorial MdD DINAN](#) - 02 96 80 00 84 - 06 89 09 52 29

Dossier à télécharger sur <https://urlz.fr/bYEC> et à remettre au Conseil Départemental.

Bourse Initiative Jeune : la ville de Dinan encourage et soutient les projets (d'utilité publique) des jeunes dinannais de 16 à 25 ans en octroyant jusqu'à 800 €/ jeune. Citoyenneté, culture, sport, solidarité locale ou internationale, environnement ... émancipation, coopération, solidarité, justice... Accompagnement technique possible. ➔ **Animateur jeunesse de la mairie www.dinan.fr 02.96.87.02.25 jeunesse@dinan.fr**

« **Je filme le métier qui te plaît** » Concours vidéo organisé par LECANALDESMETIERS.TV et Euro-France Médias. Avec un de vos professeurs, présentez un métier ou une entreprise sous forme d'un clip vidéo de 3 minutes, candidatures avant mi décembre, vidéos à remettre avant fin mars et gagnez des caméras HD. www.jefilmelemetierquimeplait.tv 01.44.71.36.30 afournier@euro-france.net.

Concours « Déclics Jeunes de la Fondation de France » : environ 7600€ de don, pour aider les jeunes de 18 à 30 ans à développer un projet personnel, original et ouvert sur les autres dans le domaine de l'art, l'artisanat, les sciences, les techniques, la culture, l'environnement, l'humanitaire ou l'action sociale. S'inscrire du 1^{er} septembre à mi novembre.
⇒ www.fondationdefrance.org rubriques « nos actions » puis « bourses et Prix » boursesdeclicsjeunes@fdf.org

Concours CMA : je filme mon apprentissage

⇒ Voir le site de la CMA :

Autres Aides Diverses :

Pour répondre à vos questions sur le logement, la famille, la santé, la justice, l'emploi, l'éducation, la citoyenneté ... :

Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)

Lieu ressource pour les jeunes. Lieux relais : Point Information Jeunesse = PIJ, un peu partout, près de chez vous. **CRIJ Bretagne « 4 bis », 4 cours des Alliés 35 000 Rennes 02 99 30 30 99**

www.crij-bretagne.com Ou consultez aussi www.bretagne.fr/jeunes



Handicap

Référente Handicap au CFA : **Claudie FLANDRIN 02.96.76.27.37 claudie.flandrin@cma-bretagne.fr**

De très nombreuses informations sur MonParcoursHandicap.gouv.fr

Aides à la signature du contrat et aides financières, avec une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), quelque soit l'âge,

1/ Si contrat signé avec une entreprise du secteur privé = **AGEFIPH**

2/ Si le contrat est signé avec une entreprise du secteur public = **FIPHFP**

3) dans tous les cas, **CAP Emploi** propose des offres d'employeurs, accompagne à la recherche du contrat d'apprentissage, l'aménagement du poste de travail, au maintien dans l'emploi...

Handimooc : formation en ligne, gratuite, pour faciliter la recherche d'emploi des personnes en situation de handicap.

Les jeunes en accompagnement intensif par Cap emploi ont droit à une aide financière, comme ceux en AIJ (décret)

Décret du 11 juin 2021. : Les jeunes en accompagnement intensif délivré par les Cap emploi bénéficie de **l'aide financière exceptionnelle** à destination des jeunes en accompagnement individuel intensif par Pôle emploi ou par l'Apéc effectif depuis le 18 janvier 2021. Aide peut être attribuée, au plus tard le 31 décembre 2021, par Pôle emploi, au nom et pour le compte de l'Etat, en fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, pendant les périodes durant lesquelles ce dernier ne perçoit pas de sommes excédant un montant mensuel total de 300 euros au titre de la rémunération d'un emploi ou d'un stage ou d'une autre allocation. (Fil d'info N°378, 9 juillet 2021 Gref Bretagne Source : AEF, 14/06/21)

Nouveauté 2020 : Aides AGEFIPH spéciales « Crise sanitaire Covid 19 » (13/3/2020 – 30/6/2020) avec effet rétroactif : 0800 11 10 09 (appel gratuit) permanence téléphonique d'écoute, aide financière pour l'achat de matériel pour les cours à distance : ordinateur portable, imprimante... (jusqu'à 500€) bretagne@agefiph.asso.fr www.agefiph.fr
<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-exceptionnelle-au-parcours-de-formation#.XsuKQlXrKIc.email>

Handicap. Prolongation des aides Covid-19 de l'Agefiph et du FIPHFP

Les aides exceptionnelles Covid-19 de l'Agefiph et du FIPHFP sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2021.

Malgré la reprise économique, "les besoins d'accompagnement restent toujours d'actualité du côté des employeurs, comme des travailleurs indépendants, des salariés, des agents et des demandeurs d'emploi handicapés" indiquent l'Agefiph et le FIPHFP dans un communiqué. Mise en place à titre exceptionnel, "ces aides financières et organisationnelles visent notamment à soutenir l'accès des personnes handicapées à des contrats en alternance, la poursuite de leurs parcours de formation et leur maintien en emploi."

Nouveau 2020 : MASQUES TRANSPARENTS : L'association OETH met à disposition gratuitement des employeurs des masques transparents pour les apprentis sourds ou malentendants, pour faciliter la lecture labiale. Accord OETH contact@oeth-infos.org 01.40.60.58.58

Décret n° 2020-1223 du 6 octobre 2020 instituant une aide à l'embauche des travailleurs handicapés

L'aide financière créée par le Gouvernement, dans le cadre du plan « France Relance », d'un montant de **4 000 € sur un an à temps plein** est attribuée aux employeurs des secteurs marchand et non marchand, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, qui **embauchent entre le 1er septembre 2020 et le 28 février 2021 (délai repoussé à juin 2021...)** un salarié ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), en CDI ou CDD d'au moins 3 mois et rémunéré jusqu'à 2 fois le SMIC.

Pour consulter le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042401631>



Droits

Pour connaître vos droits (salaire, horaires, congés...) <http://www.legifrance.gouv.fr> rubrique **Code du Travail** ou [Code.travail.gouv.fr](http://www.code.travail.gouv.fr) et la Convention Collective dont dépend l'entreprise (Pro BTP, Irp Auto, HCR...)

En cas de non respect de mes droits : **Direction du Travail = DREETS** (depuis 2021, **Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités**), ex Inspection du travail ex DIRECCTE : www.travail-emploi-sante.gouv.fr rubrique informations pratiques, adresses utiles.

Le salaire des apprentis de 16 à 30 ans, **voir livret de rentrée / rémunération actuelle (selon l'âge, l'année et le niveau de formation). Voir ci-dessous**

Consultation Gratuite d'un juriste CIDFF (centre d'information des Droits de la Femme et de la Famille dans toutes les villes St-Brieuc : Rue Brizeux 02.96.78.47.82, à Rennes Rue Quintaine), ou la **Chambre des notaires Rennes 02.99.65.23.24** **ou d'un avocat** : Dinan : 02.99.40.97.04
Voir aussi l'ADIJ : association Départementale Info Jeunesse ou www.justice.gouv.fr

Rappel sur les droits sociaux : prestations familiales, logement, maladie, emploi, minima sociaux, retraite, santé ... portail internet unique : www.mesdroitssociaux.gouv.fr

De nombreuses informations sur vos droits auprès de l'ANAF :

Association Nationale des Apprentis de France

www.anaf.fr

04.37.70.91.74



Guide de l'apprentissage, présentant en détail le contrat, la grille de rémunération, les démarches, les aides, la mobilité, les secteurs professionnels, les formations accessibles par la voie de l'apprentissage, par domaine professionnel (BTP, commerce, santé...), par niveau de formation (du CAP au diplôme d'ingénieur/Master), par CFA (centre de formation d'apprentis), sur l'ensemble de la Région. Ce guide comprend les informations au 6 février 2018 : réglementation, ouvertures et fermetures de formations, transformations de diplômes. Ce guide gratuit est en téléchargement sur www.onisep.fr/bretagne, rubrique "Publications de la région" et sur www.bretagne.bzh. Il vient compléter le "Passeport de l'apprenti.e" destiné aux élèves et en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.onisep.fr> ,[Pres-de-chez-vous](#), [Bretagne](#), [Rennes](#), [Actualites](#), [Guide Passeport de l'apprenti.e en Bretagne](#).

Formation tout au long de la vie :

Le site moncompteactivite.gouv.fr permet désormais de consulter :

- l'ensemble de vos dossiers de formation ;
- vos heures CPF (Compte personnel de formation) et CEC (Compte d'engagement citoyen) ainsi que vos points CPP (Compte professionnel de prévention)
- l'historique de votre compte ;
- des formations adaptées à votre statut et à vos attentes ;
- des informations détaillées sur les démarches à entreprendre et les interlocuteurs à contacter.

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL :

Ouverture d'une plateforme web pour recruter des jeunes volontaires souhaitant expérimenter le Service national universel (SNU), dans 13 départements expérimentateurs, dont le Morbihan. Lycéens, apprentis, décrocheurs, jeunes en situation de handicap seront sélectionnés sur leur statut, catégorie socioprofessionnelle et établissement d'origine et non sur leur motivation, à partir d'un démarchage local : les lycées, CFA, Missions locales et Maisons départementales des personnes handicapées.

En phase test, les jeunes suivront, pendant 15 jours, en juin, un "stage de cohésion" puis réaliseront, entre juillet 2019 et juin 2020, "une mission d'intérêt général" de 15 jours également. La première inscription à l'examen du code de la route sera "offerte" aux premiers volontaires de juin. Le Gouvernement réfléchit à proposer l'examen du permis de conduire aux volontaires qui participeront, à 18 ans, à la phase facultative de 3 à 12 mois, du SNU.
[En savoir plus sur le SNU et se porter volontaire, sur le site jeunes.gouv.fr](#)

Le Service militaire adapté (SMA), un partenaire au service de l'apprentissage



Le Service militaire adapté (SMA) est un organisme de formation à caractère éducatif et professionnel, dédié à la formation de la jeunesse ultramarine (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française) de 17 à 26 ans en difficulté face à l'emploi. Original par son fonctionnement et son offre de formation, il délivre autant un savoir-être citoyen indispensable à l'insertion qu'un savoir-faire professionnel sur différents métiers dits « en tension » selon les territoires concernés. Les CMA et le SMA sont partenaires depuis 2013 avec la volonté commune de promouvoir l'entrée en alternance au sein des centres de formation des apprentis (CFA) et les Universités régionales des métiers de l'artisanat (URMA) du vivier représenté par les jeunes formés au SMA. Un nouveau projet de convention nationale est à l'étude. [Voir la newsletter du SMA est en ligne.](#)

Insertion professionnelle

Garantie Jeunes, PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie), AIJ (Accompagnement Intensif des Jeunes) par Pôle Emploi, « 1 jeune 1 solution » du Plan de Relance Voir la Mission locale, Pôle Emploi, etc.

Le CIO (centre d'information et d'orientation), **le CRIJ** (Centre Régional d'Information des Jeunes) ou **le PIJ** (Point Infos Jeunesse) ou le **BIJ** (Bureau d'Information Jeunesse) le plus proche de chez vous.

Les Conseils Départementaux : aide au permis, aide au BAFA, convention avec les FJT, Emploi d'Avenir, accompagnement de jeunes majeurs sortant de l'Aide sociale à l'enfance, actions pour la mobilité, l'insertion, le logement, l'autonomie)

Pôle Emploi (Point Accueil Emploi) ou **Cap Emploi** (pour les personnes RQTH) [voir liste sur le site de votre Conseil Départemental](#)

Mission Locale pour vous accompagner dans votre parcours d'insertion et votre autonomie sociale et professionnelle, si vous avez de 16 à 25 ans et que vous êtes sorti/e ou en rupture d'étude. Chaque ville a une mission locale. Dinan : mldinan@mldinan.fr 02.96.85.32.67

CMA : votre Chambre de Métiers vous conseille et forme à devenir Chef d'Entreprise.

Pour la filière Coiffure : coiffure-emploi.fr

Nouveau : à partir du 9/2/2021 : inser-jeunes.education.gouv.fr : les formations professionnelles (CFA ou Lycée Pro) de votre Région

L'Arpe dispositif d'aide à la recherche du premier emploi, prolongé pour la rentrée 2018", s'adresse aux jeunes chômeurs d'origine modeste ayant obtenu leur diplôme par apprentissage (CAP BAC PRO BP). Montant forfaitaire de 200 €, peut être versée pendant quatre mois maximum, reconduite pour les anciens apprentis ayant obtenu leur diplôme dans l'enseignement secondaire. Non cumulable RSA. [Voir L'Arpe sur Service-public](#)



Le **salaire minimum** dépend de leur âge et année de formation, c'est un pourcentage

par rapport au SMIC (brut mensuel, base 35h, au 1^{er} janvier 2021 = 1 554,58 € soit 10,25€ / heure) et la date de signature du contrat :

Contrats conclus avant le 1er janvier 2019 ¶

Age	1ère année	2ème année	3ème année
Moins de 18 ans	25% du SMIC = 388,65€	37% du SMIC = 575,19€	53% du SMIC = 823,92€
De 18 à 20 ans	41% du SMIC = 637,38€	49% du SMIC 761,74 €	65% du SMIC = 1010,48€
21 ans et plus	53% du SMIC = 823,93€	61% du SMIC = 948,29€	78% du SMIC = 1212,57 €

Contrats conclus depuis le 1er janvier 2019

Age	1ère année	2ème année	3ème année
De 16 à 17 ans	27% du SMIC 419,74€	39% du SMIC 606,29€	55% du SMIC 855,02€
De 18 à 20 ans	43% du SMIC 668,47€	51% du SMIC 792,84€	67% du SMIC 1041,57€
De 21 à 25 ans	53% du SMIC 823,93€*	61% du SMIC 948,29€*	78% du SMIC 1212,57€*
26 ans et plus	100% du SMIC 1 554,58*	100% du SMIC 1 554,58*	100% du SMIC 1 554,58*

* ou % du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé. Dans ce cas, c'est le montant le plus élevé qui est retenu.

Le **salaire en apprentissage** est exonéré de charges sociales = le salaire brut est donc le même que le salaire net.

Foire Aux Questions / plan de relance Alternance sur l'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis, l'aide exceptionnelle à l'embauche de salariés en contrat de professionnalisation. Infos du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion : travail-emploi.gouv.fr

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/article/faq-plan-de-relance-alternance>

Document réalisé par Claudie FLANDRIN, chargée de la Médiation sociale au CFA d'Aucaleuc. Fichier disponible sur le site du CFA et l'intranet de chaque apprenti « Aides aux apprentis ». Si vous en souhaitez une version réactualisée, envoyez votre demande à claudie.flandrin@cma-bretagne.fr Merci